



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Plateforme Agriculture

Mars 2019

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Recherche et rédaction

Vicky Violette, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière,
Responsable du comité agriculture

Isabelle Bonsant, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Marie-Philippe Chouinard, RNCREQ

Isabelle Poyau, RNCREQ

Collaboration

Jacinthe Caron, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Clémentine Mattesco, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Andréanne Paris, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Martin Vaillancourt, Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches

Table des matières

1. Mise en contexte	2
1.1. Le modèle agricole actuel n'est plus viable	2
1.2. Les politiques et les programmes incitent les producteurs à demeurer dans le modèle agricole actuel	4
1.3. Changer le modèle agricole pour respecter la résilience des écosystèmes	4
2. Principes généraux	5
3. Enjeux et orientations	6
4. Perspectives.....	8
5. Références.....	9
Annexe	11

1. Mise en contexte

1.1. Le modèle agricole actuel n'est plus viable

En mai 2008, la [Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois](#)¹, publique et indépendante, s'est vu confiée par le gouvernement du Québec le mandat de faire un état de la situation des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Le rapport dressait un portrait sans équivoque : « Dans l'état actuel des choses, l'agriculture québécoise n'a pas complété le virage vers le développement durable à moyen et à long terme. Sa viabilité économique pose problème, les pratiques agricoles ne sont pas toujours respectueuses de l'environnement, et certains projets soulèvent des problèmes d'acceptabilité sociale : le modèle agricole actuel se dirige vers un cul-de-sac. » En effet, le modèle actuel amène des problèmes d'acceptabilité sociale et d'éthique. En plus de la déshumanisation de l'agriculture, de l'exportation, de la dévitalisation des territoires ruraux, de la préoccupation grandissante pour le bien-être animal, entre autres enjeux d'actualité, la question de souveraineté alimentaire se pose.

Pourquoi produit-on ? Dans un but de sécurité alimentaire ou d'autosuffisance alimentaire, ou dans un but de desservir les marchés externes ?

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »
– Sommet mondial de l'alimentation, 1996²

Écologiquement non durable

Une étude du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), publiée en 2012, concluait que : « Compte tenu de ces divers constats, on ne peut donc pas parler de véritables gains environnementaux au regard de la contamination des cours d'eau par les pesticides. Ceci nous incite donc à maintenir les efforts en vue d'une réduction de l'utilisation et une réduction des risques liés aux usages des pesticides. »³

En 2016, le commissaire au développement durable affirmait : « Les multiples plans gouvernementaux mis en place depuis plus de 20 ans pour réduire l'utilisation de pesticides n'ont pas réussi à atteindre les objectifs ; la dépendance aux pesticides dans la production agricole n'a pas diminué. »⁴

S'ajoutent aux enjeux environnementaux liés à l'utilisation des pesticides, les problèmes d'érosion, de sédimentation, de phosphore, de perte de biodiversité, et bien d'autres.

En 2016, le secteur agricole était responsable de 9,6 % des émissions des gaz à effet de serre (GES) au Québec, principalement dues à la fermentation entérique, au fumier et à la gestion des sols.⁵

1 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire (2008). *Agriculture et agroalimentaire : Assurer et bâtir l'avenir*

2 FA. (2008). *Sécurité alimentaire, l'information pour l'action*

3 MDDEP (2012) *Présence de pesticide dans l'eau au Québec ; Bilan dans quatre cours d'eau de zones en culture de maïs et de soya en 2008, 2009 et 2010.*

4 Commissaire du développement durable. *Rapport du vérificateur général du Québec à l'assemblée nationale pour l'année 2016-2017.*

5 MDDELCC. (2018). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*

Financièrement et émotionnellement difficile pour les producteurs

Les fermiers et les fermières sont parmi les travailleurs les plus exposés à la détresse psychologique, selon l'étude portant sur la santé mentale des agriculteurs la plus récente au Canada.⁶

Par ailleurs, d'un point de vue financier, la spéculation sur les terres agricoles soulève des inquiétudes. Le prix des parcelles augmente sans cesse et il devient de plus en plus difficile pour la relève de s'acheter un nouveau terrain. L'accès aux terres agricoles se révèle être un défi, particulièrement pour les petits producteurs.

De plus, le modèle actuel encourage la concurrence mondiale, ajoutant aux difficultés. Les agriculteurs doivent alors compétitionner avec les pays qui n'ont pas les mêmes exigences en termes de conditions sociales et environnementales. Afin de demeurer compétitif, la production de masse et les hauts rendements sont valorisés, ce qui est réalisé bien souvent au détriment des bonnes pratiques environnementales.

Incohérences avec les principes de la Loi sur le développement durable

Plusieurs principes de base sont énoncés dans la Loi sur le développement durable :

- l) « **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;
- m) « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- o) « **pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p) « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

À l'heure actuelle, ces principes ne sont pas respectés par notre modèle agricole. Par exemple, ceux qui produisent et ceux qui achètent des aliments certifiés biologiques payent plus chers. Les coûts engendrés par l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques ne sont pas internalisés. Il est nécessaire de s'assurer que les productions agricoles ayant un plus faible impact sur l'environnement soient moins chères à l'achat pour les consommateurs. Pour y arriver, les sommes investies dans le modèle actuel industrialisé doivent graduellement être transférées vers un nouveau modèle viable, afin de soutenir les meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques.

⁶ Ginette Lafleur. (2006). Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec. Repéré à : <http://www.crise.ca/pdf/lafleur-rapport-coop-2006.pdf>

1.2. Les politiques et les programmes incitent les producteurs à demeurer dans le modèle agricole actuel

Il est nécessaire que les politiques et les programmes soient adaptés afin de notamment passer d'une logique d'assainissement agricole (accent sur les bonnes pratiques à la ferme) à une logique de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau, des écosystèmes et de leurs usages en milieu rural.

Les producteurs intéressés au mode d'agriculture viable sont confrontés à des freins importants pour la transition :

- Les coûts sociaux et environnementaux du modèle agricole en place n'ont pas été internalisés, contrairement au modèle d'agriculture biologique. Ainsi, les acteurs (producteurs ou acheteurs) désirant encourager une production ayant moins d'impacts sur l'environnement, doivent souvent payer davantage.
- L'iniquité, en terme d'aide financière, pour les productions émergentes.
- Les coûts à défrayer pour faire la transition entre l'agriculture conventionnel et un autre mode de production.

1.3. Changer le modèle agricole pour respecter la résilience des écosystèmes

Le modèle agricole actuel vise à demeurer compétitif mondialement en produisant plus à moindre coût, ce qui crée une pression sur les écosystèmes qui ne peuvent répondre à la demande croissante. À long terme, cette compétition risque d'engendrer des coûts sociaux et environnementaux irréversibles. Un changement de paradigme dans le domaine agricole est donc nécessaire. Plutôt que de miser sur la croissance, le RNCREQ est d'avis que le modèle agricole devrait être axé sur la sécurité alimentaire.

Comparativement au modèle actuel, certains modes de culture comme l'agriculture biologique, tiennent compte de la résilience des écosystèmes. L'étude sur la « Contribution des systèmes de production biologique à l'agriculture durable »⁷, réalisée par le MDDEP en 2011, analyse les performances environnementales de ce modèle sur la biodiversité et la qualité du sol, de l'eau et de l'air. Les conclusions de l'étude mentionnent que la rentabilité des fermes biologiques est comparable aux fermes conventionnelles. Cependant, les rendements peuvent être moins élevés selon le type de culture, tandis que la différence de l'impact positif sur l'environnement demeure significative.

7 MDDEP. (2011). [Contribution des systèmes de production biologique à l'agriculture durable](#)

2. Principes généraux

Pour le RNCREQ, la pratique des activités agricoles doit se faire conditionnellement à ce que soit assurée la préservation de la terre, de l'eau et la diversité des ressources végétales et animales. La **notion de capacité de support**, c'est-à-dire l'ensemble des pressions que peuvent tolérer les écosystèmes, ainsi que les services et les ressources que les écosystèmes sont aptes à fournir sans que leur équilibre écologique en soit affecté, prend tout son sens lorsqu'il est question d'agriculture.⁸

Grands principes

Pour assurer le développement durable de l'agriculture et ce, dans un contexte de changements climatiques, le Québec doit veiller à :

- Maintenir la biodiversité, les fonctions écologiques et la productivité des ressources et assurer la capacité de support des écosystèmes ;
- Procurer à la population une nourriture saine, diversifiée et accessible ;
- Favoriser les circuits courts, réduire le transport des aliments ;
- Internaliser les coûts environnementaux ;
- Appliquer le principe de pollueur/payeur ;
- Maintenir la qualité des eaux souterraines et de surface ;
- Répartir équitablement les avantages socio-économiques ;
- Maintenir la superficie des terres en culture ;
- Développer des politiques et programmes encourageant le développement de pratiques qui limitent les émissions de GES.

⁸ Office québécois de la langue française. [Le vocabulaire du développement durable](#)

3. Enjeux et orientations

Outre les grands principes énoncés ci-haut, le RNCREQ identifie des orientations classées en dix enjeux.

- **Changements climatiques**
 - Réduire l'impact du transport des aliments
 - Réduire les émissions de GES relatives aux productions agricoles
 - Réduire les émissions de GES relatives à l'élevage
 - Améliorer l'efficacité énergétique du secteur agricole
 - Augmenter la quantité de carbone séquestrer dans le sol agricole
- **Adaptation aux changements climatiques**
 - Gérer les espèces exotiques envahissantes
 - Augmenter la résilience aux périodes de sécheresse et aux inondations
- **Conservation de la biodiversité**
 - Appliquer le principe de précaution pour la protection de la biodiversité
 - Favoriser le maintien d'une biodiversité naturelle sur le territoire agricole
 - Enrayer les techniques agricoles favorisant l'effondrement de la population des abeilles et des insectes
- **Qualité des sols**
 - Conserver la qualité et la santé des sols
- **Qualité de l'eau**
 - Réduire voire éliminer les pesticides
 - Favoriser le développement des cultures moins exigeantes en terme de quantité d'eau
 - Réduire la sédimentation
 - Instaurer des normes par bassin versant pour les intrants chimiques
 - Assurer la pérennité des eaux souterraine
- **Gestion des matières résiduelles**
 - Favoriser l'économie circulaire
 - Réduire l'impact des emballages relatifs à l'alimentation
 - Réduire le gaspillage alimentaire
 - Augmenter le taux de recyclage des matières résiduelles générées par le secteur agricole
 - Réduire à la source dans les pratiques agricoles
- **Maintien des terres cultivables**
 - Réduire l'accaparement des terres agricoles par différents acteurs à des fins de spéculations

- **Santé**

- | Favoriser la santé de la population en offrant un environnement sain

- | Favoriser les pratiques agricoles et les politiques qui tiennent compte de la santé des agriculteurs

- **Aspects économiques et sociaux**

- | Privilégier la sécurité alimentaire

- | Diversifier les modèles d'entreprises agricoles

- | Accessibilité des terres agricoles

- | Favoriser et encourager les pratiques écoresponsables

- | S'assurer d'une cohérence et d'une synergie avec les autres ministères :

- | Santé, Environnement, Éducation, Affaires municipales

- **Éducation**

- | Éduquer et promouvoir la saine alimentation, en intégrant l'acquisition de compétences culinaires et en jardinage au sein même du programme d'enseignement québécois.

Dans un objectif de concertation et de prise de position, ces enjeux et orientations sont appuyés par plusieurs recommandations explicitées en annexe.

4. Perspectives

4.1. À surveiller

- Le gouvernement doit finaliser les mesures proposées dans la Stratégie québécoise sur les pesticides, dont :
 - La modernisation de la Loi sur les pesticides ;
 - L'augmentation du nombre d'ingrédients actifs interdits en milieu urbain et la réduction des pesticides les plus à risque pour les terrains de golf qui en utilisent le plus ;
 - Le financement des programmes de suivi des pesticides dans les eaux de surface et souterraines.
- Le gouvernement entend donner suite à la Stratégie québécoise sur les pesticides au moyen de stratégies subséquentes qui seront élaborées afin de poursuivre l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides. Les cibles de la prochaine stratégie seront établies à partir des résultats de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, de ceux de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 et du suivi des pesticides dans l'eau.
- D'ici 2030, les indicateurs de risque pour la santé et l'environnement et le suivi des pesticides dans l'eau de surface permettront d'évaluer les actions gouvernementales en matière de réduction des pesticides en mesurant des réductions notables des indices de risque et de la présence dans les cours d'eau des pesticides (p. ex., atrazine, chlorpyrifos et néonicotinoïdes) initialement visés.
- Le gouvernement a adopté en 2018 la Politique bioalimentaire du Québec. Bien que la politique comporte des lacunes (étiquetage OGM, par exemple) et favorise l'accès au gaz naturel – ce qui va à contrario de la lutte aux changements climatiques –, le RNCREQ a salué les grandes orientations : encouragement des pratiques plus responsables en agriculture, volonté de développer une offre alimentaire de meilleure qualité et plus accessible, engagement d'augmenter la part des produits québécois dans notre assiette. La mise en œuvre de ces grandes orientations et leurs retombées sont à surveiller.

4.2. À réfléchir

- Dans l'éventualité d'une position contre le glyphosate, il serait nécessaire de trouver une étude qui permet d'évaluer les effets cumulatifs et des mélanges dans l'environnement du cocktail de divers pesticides alternatifs utilisés.
- Les besoins en urée au Québec liés au projet d'usine à Bécancour.

5. Références

Bibliographie

Andria-Johns Bitton (2018). *Mémoire au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire : « Renforcer le secteur agricole du Canada - Un réseau canadien pour la santé mentale des agriculteurs »*.

Bergeron-Verville, Christine (2013). *Essai sur la Capacité de charge des écosystèmes dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement durable au Québec*.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire (2008). « *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir* ».

Convention sur la diversité biologique (2008). *Biodiversité et agriculture ; Protéger la biodiversité et assurer la sécurité alimentaire*.

FAO (2013). *Food wastage footprint impacts on natural resources*.

Gerbens-Leenes, P.W., M.M. Mekonnen et A.Y. Hoekstra. (2013). *The water footprint of poultry, pork and beef. A comparative study in different countries and production system*.

Grain (2018). « *Comment les grandes entreprises du secteur de la viande et des produits laitiers réchauffent la planète* ».

Lafleur, Ginette (2006). Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec. Repéré à : <http://www.crise.ca/pdf/lafleur-rapport-coop-2006.pdf>

[Loi sur le développement durable](#)

[Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#)

Agriculture et Agroalimentaire Canada (2014). « *Diagnostic et solutions de problèmes d'érosion au champ et de drainage de surface* ».

Mesfin M. Mekonnen et Arjen Y. Hoekstra (2012). *A global assessment of the water footprint of farm animal products*.

UPA (2016). « *Accapement des terres agricoles : quatre raisons d'agir* ».

Sites web d'intérêt

[Grain](#)

[Initiative 4 pour 1000](#)

[Politique bioalimentaire 2018-2025](#)

[Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement](#)

[Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#)

[Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018](#)

[Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#)

[Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec](#)

[Vigilance OGM](#)

Prises de position antérieures du RNCREQ

Avril 2018. Le RNCREQ accueille avec satisfaction la Politique bioalimentaire du Québec. Elle répond à de nombreuses préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes en environnement et en santé, tout en favorisant le dynamisme du secteur agricole. Le RNCREQ appuie les grandes orientations de la Politique liées à l'encouragement des pratiques plus responsables en agriculture, à la volonté de développer une offre alimentaire de meilleure qualité et plus accessible, et à l'engagement d'augmenter la part des produits québécois dans notre assiette. Quelques bémols cependant : pas d'étiquetage des OGM, volonté de donner accès au gaz naturel -ce qui va à contrario de la lutte contre les changements climatiques. [Lire le communiqué](#)

Septembre 2017. Dans le cadre des consultations sur la Stratégie sur les pesticides 2015-2018, le RNCREQ dépose un avis et fait quatre recommandations. En résumé : 1) investir davantage dans la recherche de méthodes alternatives, 2) bonifier les programmes de soutien aux agriculteurs pour favoriser le déploiement de méthodes alternatives. 3) appliquer le principe de pollueur/payeur à la production alimentaire, 4) avoir recours systématiquement à des agronomes indépendants pour justifier l'utilisation des pesticides les plus à risque. [Lire l'avis](#)

Juin 2016. Suite à la publication du rapport du commissaire au développement durable, le RNCREQ réagit face à l'urgence de l'enjeu de l'impact des pesticides en milieu agricole. Considérant l'ampleur de la situation, le RNCREQ croit qu'un plan d'action visant à mieux soutenir les agriculteurs doit nécessairement être mis en place. [Lire le communiqué](#)

Juin 2015. Interdiction des néonicotinoïdes au Québec : Le RNCREQ joint sa voix à celle d'Équiterre, de la Fondation David Suzuki et de milliers de citoyens pour demander au gouvernement du Québec d'interdire l'usage et la vente des néonicotinoïdes. [Lire le communiqué](#). [Lire la résolution du conseil d'administration](#)

Mai 2013. Opposition au projet de gare à Mirabel : le RNCREQ s'est joint à un grand nombre d'organisations pour dénoncer le gaspillage des terres comme tendance alarmante du développement urbain. [Lire le communiqué](#).

Avril 2013. Demande d'interdiction de la luzerne génétiquement modifiée: les CRE se sont joint à plusieurs organismes, dont l'Union des producteurs agricoles (UPA), pour demander au gouvernement fédéral d'interdire l'enregistrement et la commercialisation de la luzerne GM au Canada. [Lire le communiqué](#).

Octobre 2011. Appel à la pérennité du territoire agricole: le RNCREQ s'est joint à d'autres organisations pour lancer un appel contre le gaspillage des terres agricoles.

Septembre 2011. Dépôt d'un mémoire *Livre vert pour une politique bioalimentaire*: le RNCREQ défend un développement agricole soucieux de la préservation de l'eau, des sols et des espèces animales et végétales, dont dépend l'agriculture elle-même. [Lire le mémoire](#)

Juin 2011. Réaction au dévoilement du *Livre vert pour une politique bioalimentaire* : le RNCREQ réitère l'importance que le ministère doit accorder au rôle des consommateurs dans la réforme de la politique. [Lire la lettre d'opinion](#)

Mars 2008. Le RNCREQ diffuse un communiqué suite à la prise de position du ministre Lessard envers le Rapport Pronovost sur l'avenir de l'agriculture au Québec. Le RNCREQ, qui était en faveur de plusieurs recommandations du rapport se voit déçu du sort que le ministre Lessard leur réserve. [Lire le communiqué](#)

Février 2008. Le RNCREQ publie un communiqué suite au Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et constate que l'organisation a bien rempli sa mission en questionnant le modèle agricole actuel québécois. Le RNCREQ salue par ailleurs les recommandations touchant la préservation de l'eau, des sols et des espèces animales et végétales ainsi que les recommandations entourant l'agriculture biologique.

Annexe

Le tableau suivant propose les orientations et les recommandations du RNCREQ pour répondre aux enjeux actuels du modèle agricole.

Enjeux	Orientations	Recommandations
Changements climatiques	Réduire l'impact du transport des aliments	Favoriser les circuits courts. Favoriser le jardinage et l'éducation au jardinage.
	Réduire les émissions de GES relatives aux productions agricoles	Favoriser le principe du pollueur/payeur et de l'internalisation des coûts ⁹ ; Encourager les bonnes pratiques environnementales et l'agriculture biologique ; Développer des programmes permettant d'apporter une aide financière aux productions émergentes moins génératrices de GES ; Respecter la capacité de support des écosystèmes ¹⁰ (autant l'écosystème terrestre que marin) et intégrer le concept au Règlement sur les exploitations agricoles ¹¹ ; Maintenir la santé des sols.
	Réduire les émissions de GES relatives à l'élevage	Réduire la consommation de viande en encourageant une alimentation végétale ¹² ; Accompagner les agriculteurs dans la gestion des fumiers et l'amélioration des pratiques d'élevage.
	Améliorer l'efficacité énergétique du secteur agricole	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ; Favoriser les techniques qui permettent de réduire le nombre d'interventions aux champs avec la machinerie.
	Augmenter la quantité de carbone séquestrée dans les sols agricoles	Favoriser les pratiques agricoles qui permettent d'augmenter la quantité de carbone stockée dans les sols ; Faire connaître et encourager la participation à l'initiative « 4 pour 1000 » ¹³ .

9 [Loi sur le développement durable](#)

10 Christine Bergeron-Verville (2013). [Essai sur la Capacité de charge des écosystèmes dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement durable au Québec.](#)

11 [Règlement sur les exploitations agricoles](#)

12 Grain (2018). [Comment les grandes entreprises du secteur de la viande et des produits laitiers réchauffent la planète.](#)

13 Site web [Initiative 4 pour 1000](#)

Enjeux	Orientations	Recommandations
Adaptation aux changements climatiques	Gérer les espèces exotiques envahissantes	Favoriser la diversification des cultures, les suivis aux champs, les investissements en recherche, etc.
	Augmenter la résilience aux périodes de sécheresse et aux inondations.	Favoriser une santé des sols de manière à permettre aux cultures de s'adapter aux aléas climatiques.
Conservation de la biodiversité	Appliquer le principe de précaution pour la protection de la biodiversité	<p>Rendre obligatoire l'étiquetage OGM des produits ;</p> <p>Définir des aires agricoles protégées (productions sensibles aux dérives de pesticides et/ou de plantes transgéniques) ;</p> <p>Augmenter et préserver la diversité génétique des semences¹⁴;</p> <p>Encourager les projets de recherche permettant de trouver des alternatives à l'usage du glyphosate.</p>
	Favoriser le maintien d'une biodiversité naturelle sur le territoire agricole	<p>Assurer une protection effective des milieux naturels et des habitats fauniques ;</p> <p>Mettre davantage en valeur la multifonctionnalité des terres agricoles pour la faune au Québec.</p>
	Enrayer les techniques agricoles causant l'effondrement de la population des abeilles et des insectes	<p>Interdire l'usage des néonicotinoïdes et limiter l'usage des pesticides en général ;</p> <p>Informers les agriculteurs sur les impacts et les pratiques à adopter pour assurer la pérennité des populations d'insectes.</p>
Qualité des sols	Conserver la qualité et la santé des sols	Favoriser les pratiques qui améliorent la santé des sols, tout en réduisant l'épuisement, la compaction et l'érosion. Cela pourrait être le semis direct sur couverture végétale permanente, les cultures intercalaires, la réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides, la mise en place de haies brise-vent, le travail réduit du sol, la rotation des cultures et les cultures en contre-pente.

14 Convention sur la diversité biologique (2008). [Biodiversité et agriculture ; Protéger la biodiversité et assurer la sécurité alimentaire.](#)

Enjeux	Orientations	Recommandations
Qualité de l'eau	Réduire, voire éliminer les pesticides	<p>Favoriser la production biologique et les techniques d'agroenvironnement.</p> <p>Appliquer le principe pollueur/payeur, par exemple en instaurant une taxe sur les pesticides, qui serait réinvestie dans la recherche d'alternatives à leur utilisation et le soutien aux agriculteurs qui les mettent en œuvre.</p> <p>Mieux informer et accompagner les agriculteurs, notamment en leur donnant accès à des agronomes indépendant et en formant davantage les agronomes à l'agriculture biologique.</p> <p>Moderniser le Code de gestion des pesticides¹⁵ en orientant davantage les pratiques d'épandage des pesticides.</p>
	Favoriser le développement des cultures moins exigeantes en quantité d'eau.	Encourager une réduction de la consommation de viande des consommateurs québécois. ¹⁶
	Réduire la sédimentation	<p>Maintenir ou naturaliser les bandes riveraines.</p> <p>Favoriser les pratiques culturales de rétention de l'eau.</p> <p>Optimiser le drainage des champs en mettant en place des solutions comme des rigoles d'interception engazonné, des voies d'eau engazonnées ou des avaloirs.¹⁷</p>
	Instaurer des normes par bassin versant pour les intrants chimiques.	Tenir compte de l'effet cumulatif des différentes productions agricoles pour un même bassin versant.
	Assurer la pérennité des eaux souterraines	<p>Identifier les zones sensibles et vulnérables relativement à la contamination de l'eau souterraine par la charge azotée (nitrates-nitrites).</p> <p>Assurer une meilleure surveillance de la qualité de l'eau des puits privés surtout dans les bassins versants dégradés et en surplus, ou encore dans les zones intensives de cultures annuelles ou d'élevage, devra être mise en œuvre.</p>

¹⁵ [Code de gestion des pesticides](#)

¹⁶ P.W. Gerbens-Leenes, M.M. Mekonnen, A.Y. Hoekstra (2013). *The water footprint of poultry, pork and beef. A comparative study in different countries and production system.*

¹⁷ Agriculture Canada (2014). [Diagnostic et solutions de problèmes d'érosion au champ et de drainage de surface.](#)

Enjeux	Orientations	Recommandations
Gestion des matières résiduelles	Favoriser l'économie circulaire	Encourager les synergies entre les agriculteurs et des entreprises de leur région
	Réduire l'impact des emballages relatifs à l'alimentation	Réduire à la source, favoriser les contenants réutilisables, bannir les matières non recyclables ou non compostables.
	Réduire le gaspillage alimentaire	Sensibiliser et éduquer les consommateurs ; Désensibiliser les consommateurs sur les hauts standards d'esthétisme alimentaire ; Promouvoir les initiatives comme les « légumes moches », la transformation et la conservation.
	Augmenter le taux de recyclage des matières résiduelles générées par le secteur agricole	Mettre en place des systèmes de récupération et de valorisation des plastiques agricoles, des tubulures d'érablière, des sacs de grains et des contenants de plastique.
	Réduire à la source dans les pratiques agricoles	Favoriser l'écoconception et les solutions alternatives au plastique.
Maintien des terres cultivables	Éviter l'accaparement des terres agricoles par différents acteurs à des fins de spéculation	Maintenir l'accès aux terres agricoles grâce au soutien à un nouveau système agricole à échelle humaine et une réglementation adéquate ¹⁸ .
Santé	Favoriser la santé de la population en offrant un environnement sain	Faciliter l'accès à des aliments sains partout pour tous; Mettre en valeur les aliments sains et produits de manière responsable dans les épiceries (ex. : sans pesticides, ni engrais chimiques et sans antibiotiques); Améliorer l'offre d'aliments sains dans les institutions – hôpitaux, écoles, etc.
	Favoriser les pratiques agricoles et les politiques qui tiennent compte de la santé des agriculteurs.	Offrir les ressources adéquates pour accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leurs difficultés.

18 UPA (2016). « Accaparement des terres agricoles : quatre raisons d'agir »

Enjeux	Orientations	Recommandations
Aspects économiques et sociaux	Privilégier la sécurité alimentaire	Réglementer les biocarburants pour éviter la pression à la hausse sur le prix des denrées, ce qui favoriserait la production d'énergie plutôt que d'alimenter la population ; Favoriser la recherche et l'innovation de solutions qui permettraient de réduire les coûts de production sous régie biologique.
	Diversifier les modèles d'entreprises agricoles	Ajuster les différentes mesures de soutien disponibles au Québec, notamment le programmes d'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA), qui entraînent actuellement des effets jugés dommageables pour l'environnement.
	Accessibilité des terres agricoles	Soutenir un nouveau modèle permettant l'accès aux petits producteurs et à la relève agricole.
	Favoriser et encourager les pratiques écoresponsables	S'assurer que les productions agricoles ayant un plus faible impact sur l'environnement soient moins chères à l'achat pour les consommateurs.
	S'assurer d'une cohérence et d'une synergie avec les autres ministères : Santé, Environnement, Éducation, Affaires municipales.	Un arrimage avec la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> ¹⁹ doit être fait afin d'assurer la mise en œuvre des plans régionaux et éviter aux acteurs municipaux de travailler à la pièce avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'intégration des MHH à conserver
Éducation	Éduquer et promouvoir la saine alimentation, en intégrant l'acquisition de compétences culinaires et en jardinage au sein même du programme d'enseignement québécois.	

¹⁹ [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#)



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest # 380A
Montréal H2X 3V4
514 861 7022
www.rncreq.org

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

